

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ÉCO : 496378

Date de révision : 07/10/2018

Rév. 1

RUBRIQUE 1. - - - - - IDENTIFICATION DU PRODUIT - - - - -

Informations sur le fabricant

Inova Diagnostics, Inc.

9900 Old Grove Road

San Diego, CA 92131 États-Unis

Numéros de téléphone

Numéro de téléphone pour informations générales : 1-858-586-9900 (de 6 h 30 à 16 h heure du Pacifique, du lundi au vendredi)

Numéros d'appel d'urgence (24 h/24) :

États-Unis, Canada : +1-800-424-9300

Autres pays : +1-703-527-3887

Identifiant du produit

RÉF. CATALOGUE : **701350**

NOM : **QUANTA Flash® Calprotectin Reagents**

Recommandations relatives à l'utilisation du produit

Utilisation : QUANTA Flash Calprotectin est un immunodosage par chimiluminescence destiné à la mesure quantitative de la calprotectine fécale dans les échantillons extraits de selles humaines. Des niveaux élevés de calprotectine fécale, associés aux résultats cliniques et aux autres tests en laboratoire, peuvent aider à diagnostiquer la maladie inflammatoire chronique intestinale (MICI) (maladie de Crohn et rectocolite ulcéro-hémorragique) et à différencier la MICI du syndrome de l'intestin irritable (SII).

Utilisations déconseillées : utilisations hors laboratoire.

RUBRIQUE 2. - - - - - IDENTIFICATION DES DANGERS - - - - -

Instructions en cas d'urgence

Ce produit est corrosif et peut gravement irriter et endommager la peau, les yeux et les autres tissus contaminés. Il est non inflammable et ne présente aucun risque de réactivité significatif.

Évaluation des dangers OSHA / CLP

Dangereux, selon les définitions figurant dans 29 CFR 1910.1200 Annexe A et CE 1272/2008 Annexe I.

Classification OSHA/SGH

Provoque des blessures et des lésions oculaires graves (Catégorie 1B), H314

Pour connaître le texte des phrases H citées dans cette rubrique, consulter la Rubrique 16.

Éléments d'étiquetage OSHA/SGH, y compris conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque des blessures et des lésions oculaires graves (Catégorie 1B), H314

Corrosif pour les métaux (Catégorie 1), H290

Mentions de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P261 Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les pulvérisations.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH

Sans objet.

Classification CLP/SGH

Provoque des blessures et des lésions oculaires graves (Catégorie 1B), H314

Pour connaître le texte des phrases H citées dans cette rubrique, consulter la Rubrique 16.

Éléments d'étiquetage CLP/SGH, y compris conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Provoque des blessures et des lésions oculaires graves (Catégorie 1B), H314

Corrosif pour les métaux (Catégorie 1), H290

Mentions de prudence

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P261 Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les pulvérisations.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH

Sans objet.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut être très irritant en cas d'inhalation ; des expositions prolongées peuvent endommager les tissus.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation cutanée et peut endommager les tissus.

Yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion et peut endommager les tissus exposés.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La substance n'est pas classifiée comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Organes cibles

Peau et yeux.

Substances d'origine humaine

Aucune applicable au produit tel qu'il est vendu.

REMARQUE : Les données relatives aux risques physiques et sanitaires n'ont pas encore été établies pour ce composant. Les données physiques et sanitaires indiquées se basent sur une évaluation des résultats disponibles pour les composants purs et sur la concentration de ces derniers dans le produit.

Classifications numériques des dangers

Réf. 701350, QUANTA Flash ® Calprotectin Reagents

Système NFPA

SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, RÉACTIVITÉ = 0

Système HMIS

SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, DANGERS PHYSIQUES = 0

Réf. 501050, QUANTA Flash Special Wash

REMARQUE : Consulter la fiche de données de sécurité du produit de lavage spécial, réf. 501050 (Acide chlorhydrique).

Système NFPA

SANTÉ = 3, INFLAMMABILITÉ = 0, RÉACTIVITÉ = 0

Système HMIS

SANTÉ = 3, INFLAMMABILITÉ = 0, DANGERS PHYSIQUES = 0

RUBRIQUE 3. - - - - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS - - - -

Composants de la trousse

REMARQUE : Réf. = Référence produit

Réf. 501350, Calprotectin Beads, avec anticorps polyclonal contre la calprotectine

Réf. 501001, Assay Buffer, ≤ 0,02 % de chloramphénicol, n° de registre CAS 56-75-7, n° EINECS 200-287-4 et < 0,1 % d'azoture de sodium, n° de registre CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Réf. 501037, Calprotectin Tracer, contenant une quantité d'azoture de sodium inférieure à (<) 0,1 %, n° de registre CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Réf. 501050, QUANTA Flash Special Wash, contenant <0,4 % d'acide chlorhydrique, n° de registre CAS 7647-01-0, n° EINECS 231-595-7. **Veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité 501050 pour en savoir plus sur les dangers liés aux marchandises dangereuses selon CLP/OSHA/SGH.**

RUBRIQUE 4. - - - - - CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS - - - - -

Avis général

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données au médecin en présence. Sortir de la zone dangereuse. Tout reste de liquide éventuel doit être apporté au médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau (au moins pendant 20 minutes), en maintenant les paupières ouvertes et contacter le spécialiste pour examen.

Contact avec la peau

Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer immédiatement et abondamment (pendant au moins 15 minutes) à l'eau et au savon antiseptique toutes les parties du corps en contact avec le produit, même en cas de suspicion seulement. Si les membranes muqueuses sont touchées, les laver immédiatement et abondamment à l'eau, puis consulter un médecin.

Ingestion

CONSULTER UN MÉDECIN. Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau à la victime et la garder détentue jusqu'à l'arrivée du médecin.

Inhalation

Bien que cela soit peu probable dans le cadre d'une utilisation normale, vous pouvez être exposé à une situation nécessitant le recours aux premiers secours en cas d'impondérable entraînant l'inhalation de la solution. Déplacer la victime dans un lieu frais et aéré. Si la personne se sent mal, consulter un médecin immédiatement.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

RUBRIQUE 5. - - - - - MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES - - - - -**Informations générales**

Cette préparation n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux matières stockées à proximité immédiate, par exemple un extincteur utilisant une substance chimique sèche.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition : Gaz de chlorure d'hydrogène.

Sensibilité aux explosions : non sensible aux explosions par impact mécanique ou par décharge statique.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin de prévenir tout contact avec la peau et les yeux, si nécessaire. Assurez-vous que tous les équipements sont entièrement décontaminés avant de les réutiliser.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Ce produit est corrosif. En cas d'incendie, la solution peut émettre des vapeurs corrosives et toxiques.

RUBRIQUE 6. - - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL -**Après un déversement**

Dégager la zone immédiate. Vérifier si le personnel est contaminé. Contacter immédiatement le personnel d'intervention ayant reçu une formation adéquate

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle adapté, notamment gants et lunettes de sécurité, tels qu'indiqués dans la rubrique 8. Nettoyer les déversements ou les fuites immédiatement. Dégager la zone touchée par le déversement et aérer la zone.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements avec des matières absorbantes inertes et les placer dans un récipient adapté.

Neutraliser les résidus restants à l'aide d'un agent acide neutralisant (p. ex. une solution de bicarbonate de sodium).

Rincer la zone et les équipements neutralisés et effectuer un test pour confirmer leur neutralisation complète à l'aide de papier indicateur de pH.

Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le système d'évacuation ou être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément à toutes les lois environnementales gouvernementales applicables. Pour obtenir des conseils sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les équipements de protection individuelle et à la section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7. - - - - - MANIPULATION ET STOCKAGE - - - - -

Manipulation

Respecter les précautions normales de manipulation des substances chimiques. Se laver les mains et les autres parties du corps potentiellement exposées après manipulation.

Stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés hors utilisation. Entreposer dans le récipient d'origine. En cas de transfert, stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré (2-8 °C). Les récipients ouverts doivent être bien refermés et conservés à la verticale pour éviter toute fuite. Protéger de tout dommage physique. Stocker à distance des matériaux incompatibles, voir rubrique 10.

Utilisations finales particulières

Ce produit est destiné à une utilisation en laboratoire par des professionnels formés et agréés uniquement.

RUBRIQUE 8. - - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE - -

Paramètres de contrôle

Ce produit contient les substances suivantes, qui possèdent des limites d'exposition professionnelle atmosphérique spécifiques :

Acide chlorhydrique (chlorure d'hydrogène)

TLV selon ACGIH US : C = 2 ppm

PEL selon OSHA US : C = 5 ppm

REL selon NIOSH US : C = 5 ppm

OEL (Europe) : TWA = 5 ppm

OEL (Europe) : STEL = 10 ppm

Limits nationales d'exposition professionnelle atmosphérique (OEL) pour les membres de l'Union européenne :

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CHLORURE D'HYDROGÈNE)			
Allemagne : TWA = 2 ppm, C = 4 ppm	Estonie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Lettonie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	République de Chypre TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm
Autriche : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Finlande : STEL = 5 ppm	Lituanie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	République tchèque : TWA = 8 mg/m ³ , C = 15 mg/m ³
Belgique : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	France : STEL = 5 ppm	Luxembourg : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Roumanie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm
Bulgarie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Grèce : TWA = 5 ppm, STEL = 5 ppm	Malte : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Royaume-Uni : TWA = 1 ppm, STEL = 5 ppm
Croatie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Hongrie : TWA = 8 mg/m ³ , STEL = 16 mg/m ³	Pays-Bas : TWA = 8 mg/m ³ , STEL = 15 mg/m ³	Slovaquie : TWA = 8 mg/m ³ , STEL = 15 mg/m ³
Danemark : C = 5 ppm	Irlande : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Pologne : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Slovénie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm
Espagne : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Italie : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm	Portugal : TWA = 5 ppm, STEL = 10 ppm, C = 2 ppm	Suède : C = 5 ppm

Mesures d'ingénierie

Selon les pratiques de prudence en laboratoire, une station de lavage oculaire / douche de sécurité doivent être facilement accessibles dans les espaces d'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune normalement requise dans les conditions d'utilisation ordinaires. Lorsque l'évaluation des risques indique que des appareils respiratoires à purification d'air sont adaptés (par ex., en réaction à un déversement dans le cadre d'un rejet non accidentel), utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet et une combinaison multi-usage (États-Unis) ou des cartouches pour appareils respiratoires de type ABEK (EN 14387) comme systèmes de secours aux mesures d'ingénierie. Utiliser des appareils

respiratoires et des composants testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et CEN (Europe).

Protection oculaire

Lunettes de protection avec écran latéral recommandées pour les utilisations typiques. Si des aérosols, des éclaboussures ou des pulvérisations peuvent être générés (par ex., pendant le nettoyage d'un déversement), porter des lunettes bien ajustées. Utiliser des équipements de protection oculaire testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et EN 166 (Europe).

Protection des mains

Il est recommandé d'utiliser des gants en nitrile ou en néoprène avec ce produit. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Éviter de mettre la peau en contact avec la surface extérieure des gants lors du retrait de ces derniers. Éliminer les gants contaminés selon les bonnes pratiques de laboratoire et les réglementations applicables relatives aux déchets dangereux. Se laver et se sécher les mains après retrait des gants.

Protection de la peau et du corps

Porter une blouse de laboratoire dans les conditions d'utilisation typiques ou pendant le nettoyage de déversements.

Mesures d'hygiène

Manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Se laver les mains après manipulation, après retrait des gants, avant les pauses et à la fin de la période de travail.

RUBRIQUE 9. - - - - - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES - - - - -

Caractéristiques physiques

Aspect :

Cartouche de réactifs : cartouche en plastique rigide contenant 3 tubes de réactif séparés
Billes de calprotectine (espace n° 1 de la cartouche) : Liquide marron trouble dans un tube transparent à extrémité arrondie
Tampon Assay Buffer (espace n° 2 de la cartouche) : liquide rose dans un tube transparent rectangulaire
Marqueurs de calprotectine (espace n° 3 de la cartouche) : liquide transparent dans un tube blanc rectangulaire
QUANTA Flash Special Wash : liquide transparent dans un flacon avec capuchon à vis

Odeur : les solutions sont inodores

Seuil d'odeur : S/O

Propriétés chimiques

pH : 1.0 (QUANTA Flash Special Wash)

Point d'ébullition : environ 100 °C à 760 mmHg

Point de fusion : inférieur à 0 °C (32 °F)

Point d'éclair : S/O

Taux d'évaporation (eau = 1) : environ 1.0

Inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limites d'inflammabilité et d'explosion supérieures et inférieures : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Limites d'explosivité : S/O

Pression de vapeur : S/O

Densité de vapeur : S/O

Densité relative : environ 1.0

Coefficient de partage n-octanol/eau : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Température de décomposition : S/O

Viscosité : S/O

Propriétés explosives : S/O

Propriétés oxydantes : S/O

Solubilité dans l'eau : les solutions sont solubles

% de contenu organique volatile : S/O

RUBRIQUE 10. - - - - - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ - - - - -

Réactivité

Le produit n'est pas réactif avec l'air ou avec de l'eau. Le produit ne subit pas de polymérisation dangereuse.

Stabilité

Stable dans les conditions ordinaires d'utilisation et de stockage.

Conditions et matières à éviter

Matières incompatibles, lumière directe du soleil, températures extrêmes et conditions de conservation défavorables (voir la rubrique 7).

Matières incompatibles

Bases, amines, métaux alcalins, métaux, permanganates (par exemple : permanganate de potassium), fluorure, acétylures métal et silicium d'hexolithium

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévue pour ce produit dans les conditions d'utilisation ou de manipulation anticipées, tant que le produit n'est pas en contact avec des matières incompatibles. Les produits de décomposition thermique peuvent contenir des gaz de chlorure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11. - - - - - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES - - - - -

Toxicité aiguë – composants

Acide chlorhydrique

DL50 (voie orale, rat) = 700 mg/kg

DL50 (voie cutanée, lapin) > 5 010 mg/kg

LC59 (par inhalation, rat) = 3 124 ppm/1 heure

LCLo (par inhalation, humains) = 1 300 ppm

LDLo (voie orale, humains) = 2,87 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë – produit

ATE (orale) > 5 000 mg/kg

ATE (cutanée) > 5 000 mg/kg

ATE (par inhalation) > 30 mg/L

Corrosion/irritation cutanée

L'exposition aux aérosols peut entraîner des brûlures chimiques locales dont la gravité dépend de la concentration de la solution, de l'étendue de la contamination et de la durée du contact. Il est possible d'observer un érythème chaud et douloureux, des cloques ou une nécrose au niveau de la peau. Des complications peuvent survenir, comme une surinfection ou des séquelles esthétiques ou fonctionnelles. Les données suivantes sont disponibles pour les composants de cette solution :

Acide chlorhydrique

Peau, lapin : provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

L'exposition aux aérosols peut entraîner des brûlures chimiques locales dont la gravité dépend de la concentration de la solution, de l'étendue de la contamination et de la durée du contact. L'œil est souvent exposé à une douleur immédiate, un déchirement, une hyperémie conjonctive et un blépharospasme. Les séquelles sont les suivantes : adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome, voire cécité. Les données suivantes sont disponibles pour les composants de cette solution :

Acide chlorhydrique

Yeux, lapin : corrosif pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Aucun composant n'est reconnu comme un sensibilisant pour les voies respiratoires ou pour la peau aux concentrations présentes dans ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de mutagénicité sur les cellules germinales aux concentrations présentes dans ce produit.

Cancérogénicité

CIRC

L'acide chlorhydrique est repris en tant que IARC-3 (non classifiable concernant sa cancérogénicité pour les humains).

ACGIH

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par l'ACGIH comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé.

NTP

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par le NTP comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé.

OSHA

Aucun composant de ce produit (d'après sa forme et la nature d'utilisation prévue) dont la concentration est supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié par l'OSHA comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé.

Toxicité pour la reproduction

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour la reproduction aux concentrations présentes dans ce produit.

Tératogénicité

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de tératogénicité aux concentrations présentes dans ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système général harmonisé)

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour les organes cibles / par exposition unique aux concentrations présentes dans ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (Système général harmonisé)

Aucun composant n'est reconnu comme présentant un danger de toxicité pour les organes cibles / par exposition répétée aux concentrations présentes dans ce produit.

Danger par aspiration

Aucun danger par respiration n'est anticipé pour ce produit.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peau

Nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation cutanée et des dégâts corrosifs potentiels.

Yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Signes et symptômes d'exposition

Aucune donnée disponible

Effets synergiques

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Effets irritants. Les effets provoqués par l'ingestion peuvent comprendre : irritation grave, sensation de brûlure dans la bouche, la gorge et l'estomac. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiées.

Nº RTECS

MW4025000 (Acide chlorhydrique)

L'inhalation de vapeurs peut provoquer : sensation de brûlure, toux, respiration sifflante, essoufflement, spasmes, inflammation et œdème du larynx, spasmes, inflammation et œdème des bronches, pneumonie et œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12. - - - - - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES- - - - -

Toxicité

Ce produit n'est pas classifié comme un danger de toxicité pour les milieux aquatiques (selon CE 1272/2008, Annexe I). Peut être néfaste pour les organismes aquatiques en raison du changement de pH. Éviter le rejet dans l'environnement. Les données suivantes concernant la toxicité pour les organismes aquatiques sont disponibles pour les composants de cette solution :

Acide chlorhydrique

Toxicité pour les poissons

LC50 – Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) – 96 heures : 24,6 mg/L

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

EC50 – Daphnia magna (Puce d'eau) – 48 h : 4,91 mg/l

Persistante et dégradabilité

D'après les données disponibles, la persistance est peu probable.

Potentiel de bioaccumulation

D'après les données disponibles, aucune bioaccumulation n'est anticipée pour les composants de ce produit.

Mobilité dans le sol

D'après la solubilité dans l'eau, il est anticipé que le produit soit mobile dans le sol.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire/réalisée. Ce produit ne contient pas de substances considérées comme étant persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Autres effets néfastes

Ce produit ne contient aucun composant connu pour provoquer une déplétion de l'ozone, pour perturber le système endocrinien ou pour contribuer au réchauffement climatique.

RUBRIQUE 13. - - - - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION - - - -

Méthodes de traitement des déchets

Observer toutes les réglementations relatives à l'environnement en vigueur pour l'élimination des déchets. Les entités générant des déchets chimiques sont responsables de leur classification comme déchets dangereux. Contacter une entreprise professionnelle spécialisée habilitée pour l'élimination des produits non utilisés.

Ce produit contient de l'azoture de sodium ; il a été établi que cette substance peut former de l'azoture de cuivre ou de plomb dans les canalisations des laboratoires. Une élimination incorrecte peut provoquer une explosion.

Produit inutilisé

Les résidus de produit et les solutions non recyclables doivent être éliminés par une société dûment habilitée.

Emballage contaminé

Mettre au rebut comme un produit non usagé.

Produit usagé

Recueillir les résidus d'échantillons biologiques, de réactifs et de contrôles dans un récipient adapté et traiter à l'autoclave pendant 1 heure à 121 °C.

Codes de déchets

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série P : non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série U : non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série D : D002

RUBRIQUE 14. - - - - - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT - - - - -

DOT (États-Unis)

Numéro ONU : 1789

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

Nom d'expédition approprié : Solution d'acide chlorhydrique

Danger d'empoisonnement par inhalation : non

IMDG

Numéro ONU : 1789

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

N° EMS F-A, S-B

Nom d'expédition approprié : Solution d'acide chlorhydrique

IATA

Numéro ONU : 1789

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

Nom d'expédition approprié : Solution d'acide chlorhydrique

ADR (UE)

Numéro ONU : 1789

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

Nom d'expédition approprié : Solution d'acide chlorhydrique

Risques pour l'environnement

Sans objet.

Précautions particulières pour les utilisateurs

Sans objet.

Transport en vrac

Sans objet.

RUBRIQUE 15. - - - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉGLEMENTATIONS - - -

Règlements fédéraux aux États-Unis

Composants selon la section 302 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 302) :

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujetti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 302.

Composants selon la section 304 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 304) :

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujetti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 304. L'acide chlorhydrique possède une QD CERCLA de 5 000 livres.

Dangers selon les sections 311 et 312 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 311/312) :

Corrosion/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

Composants selon la section 313 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313) :

Aucun composant du produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est assujetti aux exigences de déclaration aux termes du document SARA, Titre III, Section 313. (Remarque : l'acide chlorhydrique / les aérosols sont soumis aux exigences de rapport, mais celles-ci ne sont pas pertinentes pour le produit.)

Inventaire de la loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) :

Les composants répertoriés de ce produit figurent sur l'inventaire de la loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques :

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Règlements étatiques aux États-Unis

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du Massachusetts

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Chloramphénicol, n° CAS 56-75-7, n° EINECS 200-287-4

Acide chlorhydrique, n° de registre CAS 7647-01-0, n° EINECS 231-595-7

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) de la Pennsylvanie

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Acide chlorhydrique, n° de registre CAS 7647-01-0, n° EINECS 231-595-7

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du New Jersey

Eau, n° CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Chloramphénicol, n° CAS 56-75-7, n° EINECS 200-287-4

Acide chlorhydrique, n° de registre CAS 7647-01-0, n° EINECS 231-595-7

Composants répertoriés par la Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique reconnue par l'État de Californie comme provoquant des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres effets sur la reproduction.

Autres règlements nationaux

Classification canadienne SIMDUT 2015

Classifié, tel que précisé dans la Rubrique 2.

Liste des substances d'intérêt prioritaire de la loi canadienne sur la protection de l'environnement

Les composants de ce produit ne figurent pas sur les listes de la LCPE.

Classification allemande relative aux dangers pour l'eau

Faible danger pour les eaux.

France : tableaux de maladies professionnelles

Non listé.

Pays-Bas : liste des substances carcinogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Non listé.

Danemark : listes des composés et procédés considérés comme carcinogènes

Non listé.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange.

RUBRIQUE 16. - - - - - AUTRES INFORMATIONS - - - - -

Nature de la révision : mise à jour pour respecter les exigences du règlement CLP, nouvelle mise en page des sections du document.

Définitions

ABEK : type de filtre de respirateur offrant une protection spécifique contre les dangers causés par les produits chimiques (à savoir, gaz et vapeurs inorganiques ; dioxyde de soufre et chlorure d'hydrogène, et ammoniac).

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CERCLA : loi générale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

CLP : règlement de la Communauté européenne n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DOT : Department of Transportation des États-Unis

EN : norme européenne (*fait référence aux normes relatives aux équipements de protection respiratoire*)

HMIS : Hazardous Materials Identification System (peinture et revêtements)
IATA : International Air Transport Association
IDLH (HDVS) : hautement dangereux pour la vie ou la santé
N° de registre CAS : Numéro du registre du Chemical Abstract Service
N° EINECS : numéro dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
N° RTECS : Registry of the Toxic Effects of Chemical Substances
NFPA : National Fire Protection Association
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
NTP : National Toxicology Program
OEL (Europe) : limite d'exposition professionnelle dans l'Union européenne
OMI : Organisation maritime internationale
OSHA : Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
PEL : limite d'exposition admise.
QD : quantité déclarable
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act
REL : limite d'exposition recommandée.
S/O : Sans objet
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV : valeur limite de seuil
TSCA : Toxic Substances Control Act
TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

Texte des phrases H citées dans la Rubrique 2

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 : Corrosif pour les métaux

Source de données

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) des États-Unis

Réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (DORS 2015-17)

TOXNET : Toxicology Data Network : <https://toxnet.nlm.nih.gov/>

ECHA : base de données de l'Agence européenne des produits chimiques : <https://echa.europa.eu/irritation>

Clause de non-responsabilité et informations relatives aux marques de commerce

Inova Diagnostics, Inc. fournit les informations de la présente fiche de bonne foi, mais n'accorde aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Les personnes recevant ces informations doivent déterminer par elles-mêmes l'adaptation du produit à une application spécifique. Inova Diagnostics, Inc. n'offre aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, notamment aucune garantie de qualité marchande ou d'adaptation à une fin particulière, eu égard aux informations exposées ici ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Inova Diagnostics, Inc. ne saurait être tenu pour responsable en cas de réclamation, perte ou dommage résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche. QUANTA Flash est une marque déposée d'Inova Diagnostics, Inc. Copyright 2018 Tous droits réservés ©